

Barème des Honoraires 2025 (MAJ 19/03/2025)

<u>Immeuble à usage d'habitation & Vente de locaux Commerciaux</u> (<u>charge acquéreur</u>)

Inférieur à 50 000 € : Forfait de 4500 €
 De 50 000 à 100 000 € : Forfait de 6500 €

De 100 001 € à 200 000 € : 7% TTC
 De 200 001 € à 300 000 € : 6% TTC
 A partir de 300 001 € : 5% TTC

ESTIMATIONS: 130 € TTC (Gratuit si un mandat de vente nous est confié)

Honoraires Location usage d'habitation

BOXES - PARKINGS - GARAGES - CAVES (à la charge de chacune des parties)
Honoraires de location et de rédaction d'actes + état des lieux : **130€** TTC (prix forfaitaire par lot loué)

Honoraires à la charge du locataire :

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail 8 € / m² TTC Honoraires de réalisation de l'état des lieux 3 € / m² TTC

Honoraires à la charge du bailleur :

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire, de rédaction du bail et enquête de Solvabilité 8 € / m² TTC

Honoraires de réalisation de l'état de lieux 3 € / m² TTC

Frais d'entremise:

- ▶ 75 € pour les logements vides
- ▶ 2€ / m² pour les logements meublés

Prestation d'état des lieux seul (sans mandat): 90€TTC/heure (demander chiffrage en amont) Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail :

- en zone très tendue, le plafond est fixé à 12 € par mètre carré de surface habitable ;
- en zone tendue, le plafond est fixé à 10 € par mètre carré de surface habitable ;
- hors zone tendue, le plafond est fixé à 8 € par mètre carré de surface habitable.
- ESTIMATIONS: 130 € TTC (Gratuit si un mandat de location nous est confié)

S.A.R.L AU CAPITAL DE 500€